

« Valeurs de la République et Laïcité » Plan de formation Nouvelle-Aquitaine 2026

Appel à projets 2026

**Date limite de saisie des demandes sur Dauphin
5 juin 2026**

Le déploiement du plan régional de formation « Valeurs de la République et Laïcité » en Nouvelle-Aquitaine s'appuie depuis son lancement en 2016 sur des correspondants dans les services de l'Etat, susceptibles de relayer localement la communication autour des objectifs du plan VRL, d'animer le réseau local des formateurs habilités et d'organiser la mise en relation des besoins et de l'offre de formation.

Pour 2026, sont établis des programmes départementaux qui estiment les besoins de formation en termes de secteurs d'activité et de sites géographiques, proposent un calendrier annuel des sessions de formation répondant à ces besoins, et identifient les structures et les formateurs habilités (niveau 2) susceptibles de porter l'organisation et l'animation des sessions de formation.

1

Au sein de chaque programme, seront distinguées les sessions qui pourraient être soutenues par les moyens spécifiques du budget « politique de la ville » de l'Etat (enveloppe régionale du BOP 147). Ces programmes sont transmis par les correspondants de l'Etat à la DREETS Nouvelle-Aquitaine dès que possible.

Dans ce cadre, les structures organisatrices de ces sessions sont invitées à déposer leur dossier de demande de subvention selon les modalités définies ci-après.

I/ Conditions d'éligibilité :

Conformément au cadre national défini par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), les sessions VRL susceptibles d'être soutenues financièrement :

- s'inscrivent soit sur une durée de 2 jours en présentiel (session de formation N3) soit sur 1 jour en présentiel (session de sensibilisation N4) soit en e-learning (format distanciel validé par les services de l'Etat)
- sont animées par des formateurs habilités par les services de l'Etat
- s'appuient sur le kit pédagogique transmis par l'ANCT

- s'adressent à des acteurs de terrain, salariés et/ou bénévoles, en contact direct avec les populations ; **une attention particulière sera portée aux acteurs de la politique de la ville (adultes-relais), de l'intégration et de la jeunesse.**
- regroupent entre 10 et 15 participants pour permettre une réelle appropriation des contenus
- associent des participants de divers organismes et secteurs d'activités (**il ne peut s'agir de formations internes aux structures organisatrices, ni de formations en direction des agents des collectivités, qui relèvent de l'offre du CNFPT**)
- précisent les dates et lieux de réalisation prévus et les formateurs mobilisés
- **sont inscrites obligatoirement au sein des programmes départementaux validés par les correspondants Etat du Plan VRL.** Aucune demande ne sera validée à l'échelle régionale sans l'avis favorable des instances départementales membres du comité de sélection (cf. liste des référents territoriaux, au bas de la page d'accueil du site régional [Valeurs de la république et laïcité \(vrl-nouvelleaquitaine.fr\)](http://vrl-nouvelleaquitaine.fr))
- **sont saisies sur l'outil de gestion et de suivi des sessions VRL**

IMPORTANT : toutes les sessions VRL (réalisées ou à venir) doivent OBLIGATOIREMENT figurer sur [Agate, la plateforme nationale de gestion et de suivi des formations](#) : dates et lieu de la formation, noms des formateurs, noms et profils des stagiaires, etc. (se rapprocher de son référent départemental et/ou régional).

2

II/ Modalités administratives et financières

L'aide financière régionale est calculée sur la base d'un montant forfaitaire :

- 1 200 € par session de formation (2 jours)
- 600 € par session de sensibilisation (1 jour)
- 500 € par session en e-learning

La subvention délivrée par la DREETS (crédits spécifiques du programme 147 – politique de la ville) a pour objet le financement des coûts pédagogiques, logistiques, de transport, de communication et d'organisation (incluant les frais de restauration des participants- stagiaires et formateurs). **Les actions de formations proposées sont gratuites pour les publics.**

Un bilan précis devra être établi dès la fin de l'action. Il comportera le bilan financier accompagné d'un bilan de réalisation précisant pour chaque session, les dates, les formateurs mobilisés, le nombre et le profil des participants, le territoire concerné

ainsi que les remarques pédagogiques jugées pertinentes. L'organisme pourra préciser les modes de communication retenus auprès des publics visés.

Ce bilan, comme la demande initiale, doit être saisi selon les procédures décrites ci-après. Pour les organismes financés N-1 ou N-2, **aucune demande 2026 ne sera instruite en l'absence des bilans.**

III/ Modalités de dépôt

Le dépôt des demandes de subvention et des bilans financiers et qualitatifs s'effectue sur le portail Dauphin, à l'adresse suivante : [Espace Usagers \(anct.gouv.fr\)](https://espace-usagers.anct.gouv.fr)

Plus d'informations sur le site de l'[ANCT- subvention politique de la ville](https://anct.gouv.fr)

- [Guide de connexion](#)
- [Guide de saisie de la demande](#)
- [Guide de justification](#)

Aide à la saisie en ligne de la demande de subvention VRL 2026

- Si votre structure a déjà bénéficié d'une subvention au titre des crédits de la politique de la ville, vous devez utiliser les identifiants d'accès à la plateforme Dauphin.
- Si vous êtes un nouveau porteur : vous créez directement votre compte sur la plateforme en choisissant une adresse électronique valide et un mot de passe.
- Dans l'onglet « Informations Générales », vous devez sélectionner :
« 00 - Hors Contrat de Ville »
- Au budget prévisionnel de l'action « compte 74 - Subventions d'Etat », vous sollicitez les crédits de l'ANCT de la DREETS Nouvelle Aquitaine en saisissant :
NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE-
- Dans la rubrique « Description de l'action », vous devez renseigner les éléments suivants :
 - **Intitulé de l'action : Formations VRL 2026**
 - Nombre de sessions de formation souhaité
 - Niveau de formation : N3 (formation 2 jours) ou N4 (sensibilisation 1 jour)
 - Format : présentiel ou distanciel
 - Nombre de bénéficiaires et typologie des publics ciblés
 - Territoire.s concerné.s : département, ville(s), quartier(s)
 - Calendrier des sessions réalisées et à venir (dates et lieu) *

- Identité du ou des formateurs habilité.s : nom, prénom, coordonnées, niveau d'habilitation

* sessions déjà réalisées au 1^{er} semestre (hors financement 2025) : joindre les feuilles de présence ; sessions à venir : indiquer le calendrier prévisionnel

Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée. Après validation de l'action déposée, un cerfa PDF est généré automatiquement. Vous le recevez par email, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous devez sauvegarder ces fichiers.

Pour toute demande d'assistance, cliquez sur le bouton «Assistance» disponible dans votre espace Usagers.



Calendrier :

- Lancement de l'appel à projets : **mardi 5 mai**

- **Date limite de dépôt des projets : vendredi 5 juin (aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette date)**

4

Contacts utiles :

DREETS - Service Politique de la Ville : dreets-na.politique-ville@dreets.gouv.fr

Caroline LEGER: caroline.leger@dreets.gouv.fr – 06.71.31.81.40

Touria AHOUCHE: touria.ahouche@dreets.gouv.fr – 06.30.30.97.02

..... ?NNNNBN